

Compte-rendu CTR du 20 mai 2014

SUR LES RÉGIMES INDEMNITAIRES

La CGT a porté depuis plusieurs mois les revendications des personnels pour une revalorisation et une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires. Après les premières réponses faites lors du GT de synthèse (voir sur notre site tous les comptes-rendus dans le dossier indemnitaire), ce CTR était lourd d'enjeux compte-tenu des derniers arbitrages attendus sur des régimes indemnitaires spécifiques.

Les annonces du Directeur général

Le Directeur général a rappelé l'engagement de la DGFIP à ce qu'il n'y ait aucun perdant à l'issue de nos discussions. Il s'est félicité du travail accompli, travail de conception, de discussion et de présentation qui a permis d'aboutir à une transposition à enveloppe constante des régimes indemnitaires existants et de réaliser certains ajustements.

- ▶ **Inspecteurs des services de Direction** : quelle que soit la filière d'origine, le régime indemnitaire actuel de la filière fiscale sera harmonisé à tous les inspecteurs, soit un montant de l'ordre de 2000 € bruts annuels au titre de l'ACF « expertise/encadrement » ; cette mesure s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2014 ;
- ▶ **La sortie du dispositif IFDD et IST** : le DG a confirmé le besoin de sécuriser ces indemnités (remises en cause par l'URSAFF et vivement critiquées par la Cour des comptes) et d'en sortir par le haut en prenant en compte toutes les situations disparates. Au moment de la bascule dans le nouveau régime, les IFDD seront compensées à 100% pour tous les personnels bénéficiant actuellement de ces indemnités : les écarts négatifs qui seraient constatés entre le total du régime indemnitaire actuel (IFDD et IST comprises) et le nouveau régime, seront intégralement compensés par l'attribution d'une « ACF spécifique de transposition ». Cela sera sans incidence sur le régime de droit commun des frais de déplacement (attribution de taux repas, nuitées...) ;
- ▶ **La garantie de maintien de la rémunération – GMR** : pour les situations exceptionnelles où des écarts négatifs subsisteraient, la GMR viendra les compenser en totalité et ne sera pas diminuée lors d'avancement d'échelon ou de modification indiciaire de la grille fonction publique. Chaque agent bénéficiera d'un dispositif individuel, fixe et maintenu lors d'une mutation si l'agent garde la même fonction à l'origine de la garantie ;
- ▶ **La prime accueil** : celle-ci sera bien versée en juin pour un montant de 400 €. Mais les discussions sur ce sujet ne sont pas closes pour l'avenir ;
- ▶ **Le calendrier de mise en œuvre des nouveaux régimes** : la DG a confirmé que le basculement se fera en deux temps :
 - au 1^{er} juillet 2014 pour les agents C et B ;
 - au 1^{er} octobre 2014 pour les A/A+ et les comptables.

Ainsi aucun agent ne constatera de baisse sur sa feuille de paie au moment de la bascule dans les nouveaux régimes.



Montreuil, le 3 juin 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

INTERVENTION DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

« Ce CTR est l'aboutissement de plusieurs mois de discussions sur les futurs régimes indemnitaires. La CGT a toujours revendiqué une revalorisation des régimes indemnitaires qui réponde à l'attente des personnels qui ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder depuis plusieurs années, et nous en sommes loin aujourd'hui ! Pour la CGT ce sujet n'est pas clôt.

Les dernières modifications des grilles indiciaires, dans un contexte de gel du point d'indice, sont loin de répondre à l'amélioration des rémunérations des personnels et ne font qu'aggraver le tassement de la grille. Pour certains ce sera même une perte de salaire, et nous vous demandons d'intervenir auprès de la Fonction Publique pour revoir le classement des agents de catégorie B, au 10^{ème} échelon des 1^{er} et 2^{ème} grades qui perdent de 15 jours à 3 mois pour leur avancement au 11^{ème} échelon.

La CGT attendait aujourd'hui des annonces fortes sur toutes les revendications exprimées par les personnels :

- ▶ des régimes indemnitaires transparents, lisibles et sans aucun perdant ;
- ▶ et qui reconnaissent les qualifications, la technicité et les contraintes particulières mises en œuvre par les agents dans l'exercice quotidien de leurs missions. Cela n'a pas toujours été le cas : plus inquiétants encore sont les choix que la DG a fait en souhaitant valoriser certaines missions sans que jamais le débat de fond n'ait lieu avec les organisations syndicales. Et nous comprenons aujourd'hui pourquoi la DG n'a jamais accepté de poursuivre le débat sur les doctrines d'emploi.

Nos discussions ont souvent été vives, largement argumentées par la CGT, mais toujours dans un climat serein. Nous souhaitons ici saluer la qualité du dialogue social sur des sujets difficiles et remercier les collègues du bureau RH 1A pour leur travail et leur disponibilité sur toute cette période. Un léger bémol toutefois, sur les difficultés rencontrées pour réaliser avec le réseau l'état des lieux des différents régimes indemnitaires. Plusieurs fois, la CGT vous a communiqué des situations particulières, non évoquées par la DG, afin qu'elles soient prises en compte.

Malgré tout, il subsiste toujours et encore, une conception contestable du dialogue social dans notre maison ; que penser, deux jours après un GT de synthèse, de votre annonce faite sur la prime d'accueil, différente des décisions présentées aux OS ! Certes cette annonce est supérieure au montant présenté le 12 mai mais personne n'est dupe, ce n'est qu'affichage avant une journée d'action fonction publique. Pour la CGT la discussion n'est pas close sur ce sujet : le débat

de fond devra avoir lieu car aujourd'hui trop d'agents sont exclus de votre dispositif et il vous faudra tenir compte de toutes les évolutions de l'accueil et de la réalité des services.

Lors du dernier CTR, la CGT a voté contre les arrêtés et le décret d'ACF et de NBI présentés et vos annonces n'abordent pas tous les sujets de désaccords :

- Concernant les ACF trop d'interrogations et de désaccord persistent encore :
- Si l'**ACF « technicité »** ne soulève pas de difficultés particulières, et répond à notre exigence d'avoir un socle commun pour tous,
- l'**ACF « sujétions pour fonctions particulières »** restait un gros sujet notamment au regard de la sortie du dispositif IFDD/IST sur lequel nous attendions des réponses positives.
 - ▶ Votre annonce met à égalité, l'ensemble des itinérants qui se verront compenser les IFDD à 100%. La CGT a longtemps argumenté sur ce sujet, en gardant pour fil conducteur qu'il ne devait y avoir aucun perdant, les agents n'étant pas responsables des modalités d'attribution de ces deux indemnités. Cette sortie par le haut semble satisfaisante, mais nous regarderons de près la mise en œuvre au moment du basculement.
 - ▶ Toutefois, vous n'êtes pas allés au bout de la logique de reconnaissance des contraintes particulières propres à certains métiers. Nous revendiquons que tous les itinérants de la DGFIP soient reconnus à l'identique et que les vérificateurs des DDFIP/DRFIP, les évaluateurs des Domaines bénéficient aussi de l'ACF « sujétions pour fonctions particulières ». Pour la CGT votre refus reste inadmissible !
 - ▶ Nous notons aussi avec insatisfaction que l'ACF « contrôle fiscal RIF » a été remplacée par l'ACF « non pérenne » mais pas pour les mêmes agents. Vous réglez pour le « stock » mais ce régime est bien supprimé pour les nouveaux agents affectés en DDFIP/DRFIP ;
- Sur l'**ACF « responsabilité »** : il restera à régler les écarts constatés pour les huissiers (7^{ème} échelon), certains B commissionnés et les comptables ;
- Enfin sur l'**ACF « expertise / encadrement »** nous nous félicitons de l'harmonisation pour les A directions mais nous restons en attente de vos décisions concernant les A « encadrant », notamment les adjoints des postes comptables/fondés de pouvoir SIE.

- Concernant **l'arrêté et le décret sur la NBI**, de forts désaccords persistent et vous n'en parlez pas. Nous ne sommes absolument pas convaincus de votre analyse juridique sur la soi-disant impossibilité de cumul NBI/TAI. Pour les EDR des Alpes-Maritimes et de la RIF, vos explications sur le cumul NBI « fonctionnelle » et NBI « géographique » semblent plus fondées juridiquement ; cependant, pour La CGT, vous devez continuer à expertiser pour trouver une solution.

Et nous notons avec intérêt le principe retenu, pour sortir du dispositif NBI, d'une « garantie à titre individuel » de la rémunération pour les cas exceptionnels qui ne seront pas bénéficiaires de l'ACF « sujétions pour fonctions particulières ».

- Sur **la GMR**, vos propositions correspondent à la revendication de la CGT : si une garantie doit être mise en œuvre dans des cas exceptionnels, elle doit être totale et fixe tant que l'agent garde la même fonction.
- De même la CGT reste opposée à **toute forme de modulation** quelles que soient la catégorie et la fonction exercée. Vos propositions sur la PALP pour les A+ ne nous conviennent absolument pas. Malgré des efforts notables de transparence sur le nombre moyen d'agents concernés et sur le montant versé, la DG n'a jamais été en mesure de démontrer que cela apportait un quelconque avantage tant pour les agents que pour les missions de la DGFIP, à moins que vous ne considériez que l'hyper individualisation de la rémunération des cadres soit un gage de leur efficacité.
- Concernant enfin **la problématique des frais de déplacements** et dans la ligne de méthode que nous nous sommes fixée, il nous semble qu'un GT avant les vacances d'été est indispensable. En effet, les remontées que nous avons font état d'application certes disparates, mais quasi systématiquement en défaveur des collègues. Ils ne comprennent pas comment des décisions saluées par tous comme étant un « mieux » se traduisent par des tracasseries supplémentaires, voire des reculs. Il y a là une réelle urgence ! On ne peut pas décemment accepter qu'un GT soit programmé seulement vers la fin de l'année,

d'autant que la note était particulièrement attendue. Le souci ne réside pas dans le contenu de celle-ci mais bien dans la difficulté du réseau à l'appliquer, tant il est budgétairement étranglé. Nous avons aussi beaucoup de remontées de représentants des personnels à qui l'on refuse la prise en charge de frais relatifs à des réunions institutionnelles (CAPL, CTL, groupe de travail...).

- Nous tenons encore une fois à vous rappeler vos engagements d'avoir rapidement une discussion sur **la rémunération et le régime indemnitaire des non titulaires** qui sont dans l'attente depuis de nombreuses années. Cette fois-ci il ne faudra pas nous renvoyer à un prochain GT mais nous vous demandons d'expertiser ce qui se fait dans d'autres administrations (attribution de l'IAT) et de venir avec des propositions sur la table.
- Nous vous rappelons aussi l'engagement de régler rapidement **le régime indemnitaire des inspecteurs affectés au 1^{er} mars 2014** avec la rétroactivité à leur date d'affectation.
- **La rétroactivité** doit d'ailleurs être un sujet à examiner pour l'ensemble des nouveaux dispositifs indemnitaires.
- Nous devons aussi poursuivre nos discussions sur les conditions de mise en œuvre de **la mensualisation de la prime de rendement** (besoin d'expertise sur le ressaut fiscal).

Enfin, nous devons avoir d'autres groupes de travail afin de nous assurer que personne n'a été oublié et que le basculement se passe dans de bonnes conditions pour tout le monde. Cela permettra aussi et surtout de vérifier que toutes les situations particulières auront été réglées positivement pour les personnels.

Pour la CGT ce CTR ne peut donc être conclusif à ce stade. »

Le Directeur général n'a pas souhaité répondre aux interventions des syndicats, plutôt soucieux de voir les autres sujets à l'ordre du jour de ce CTR, liés à la démarche stratégique, et de quitter la réunion.

Les discussions sur l'indemnitaire ont donc repris à 18h15, sans le directeur général !



ECHANGES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

La CGT a dénoncé, l'attitude du DG : après des mois de discussions et de nombreux GT, nous attendions un CTR spécifique sur l'indemnitaire. Mais au-delà des annonces, ce sujet aura été relayé en fin de journée, sans quasiment aucune discussion ! Cette conception du dialogue social est inadmissible !

Le représentant du Bureau RH a reconnu cet état de fait.

La CGT est encore intervenue sur nos sujets de désaccord (confère déclaration liminaire). Nous avons particulièrement pointé le problème des inspecteurs itinérants et demandé à la DG de revoir encore ses propositions avant le basculement en octobre :

- ✓ Il est inconcevable que les vérificateurs des DDFIP/DRFIP soient les seuls itinérants de la DGFIP exclus de toute reconnaissance des contraintes particulières liées à leurs missions !
- ✓ Il est aussi inadmissible que les évaluateurs Domaine, affectés en direction au pôle gestion publique, ne bénéficient ni de l'ACF « sujétions », ni de l'ACF « expertise/encadrement » des A directions. D'autant que ces collègues n'ont pas le choix de l'affectation « Domaine » : un directeur pourra donc choisir à quel inspecteur il attribue l'affectation « direction » ou « domaine » avec des régimes indemnitaires différents.

Le représentant de la DG a listé les sujets qui restent à regarder et a apporté quelques réponses à nos revendications.

- ✓ Sur la NBI, il confirme la décision sur le cumul NBI/TAI : il ne sera plus possible !
- ✓ Pour les EDR, la DG n'a pas de solution pour attribuer les 20 points de NBI « fonctionnelle » et la NBI « géographique » mais à ce stade l'expertise se poursuit ;
- ✓ Pour les Inspecteurs « encadrants », le projet de la DG est mis « entre parenthèse » et fera l'objet de nouvelles propositions plus tard ; des discussions auront lieu pour valoriser les fonctions des inspecteurs adjoints (mais quand ? pas de réponse) ;
- ✓ Pour les non titulaires, la DG s'engage à regarder dans d'autres administrations et à voir ce qui pourrait être possible de proposer en terme de régime indemnitaire ;
- ✓ Sur la modulation, la DG maintient sa volonté de le maintenir aux IP et AFIPA. Pour 2014 le dispositif est transitoire et des discussions sont à avoir sur ce sujet ;

- ✓ S'agissant des frais de déplacements, l'administration est attentive à toutes les problématiques que nous lui avons posées mais elle en reste à un GT avant la fin de l'année. Elle a toutefois, à la demande de la CGT, apporté des réponses sur le dossier de la DIRCOFI Ile-de-France, en référence au décret du 3 juillet 2006 : il s'agit de bien distinguer ce qui relève des « frais de missions » et de la notion de « circonscription » ;
- ✓ Sur l'ACF « transposition » qui compensera les IFDD/IST, la DG a bien précisé, que le delta devra être de zéro en comparant la fiche de paie avant/après, et que l'administration prend en compte les cotisations à hauteur de 8% sur le montant de l'ACF ;
- ✓ La prime de rendement : il n'y a pas d'urgence à faire la mensualisation (pour les agents filière fiscale) et la DG regardera les effets au niveau fiscal (une expertise est en cours) ;
- ✓ Sur l'accueil, les prochaines discussions auront lieu lors du GT du 30 juin 2014 ;
- ✓ Pour les affectations des inspecteurs (domaine), la DG va regarder avec les différents régimes des directions (mais rien de plus pour les vérificateurs !) ;
- ✓ Enfin, l'administration communiquera des fiches sur la déclinaison de l'ACF « transposition », sur la garantie de maintien de la rémunération (GMR) et des tableaux précis avec les régimes indemnitaires avant et au moment de la bascule. Elle a précisé que le basculement se fera automatiquement : début juin un envoi sera fait pour chaque agent avec sa situation avant/après et une note technique sera fourni au réseau. En cas d'anomalie, un traitement correctif sera fait rapidement. Le dispositif a été testé sur trois directions.

Pour la CGT les annonces faites par la DG sont à apprécier et à mettre à l'actif des arguments que nous portons avec fermeté depuis plusieurs groupes de travail et de l'action des personnels. Mais nous ne sommes pas encore au bout de nos discussions et la CGT ne lâche pas sur les sujets de désaccords, sur la nécessaire revalorisation du point d'indice et des indemnités représentatives de frais (IK, repas, nuitées...).